



Municipalité de Racine
145, Route 222
Racine (Québec) J0E 1Y0

ORDRE DU JOUR
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2020, TENUE DANS LA SALLE DU CONSEIL À 19 H

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES
- 2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Adoption du Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020
 - 3.2 Adoption du Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2020
 - 3.3 Adoption du Procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 janvier 2020
- 4 PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSION ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum)
- 5 ADMINISTRATION
 - 5.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 31 janvier 2020
- 6 CORRESPONDANCE
 - 6.1 Liste des correspondances
- 7 RÉGLEMENTS
 - 7.1 Avis de motion, règlement no 321-01-2020 visant à modifier le règlement de zonage numéro 123-12-2006 afin d'autoriser la classe d'usage « établissement de restauration avec permis d'alcool » dans la zone CR-8
 - 7.2 Adoption du premier projet de règlement no 321-01-2020 visant à modifier le règlement de zonage numéro 123-12-2006 afin d'autoriser la classe d'usage « établissement de restauration avec permis d'alcool » dans la zone CR-8
- 8 RÉOLUTIONS
 - 8.1 Refinancement : concordance
 - 8.2 Refinancement : adjudication
 - 8.3 Présentation d'une demande d'aide financière : Programme d'aide à la voirie locale Volet – Redressement des infrastructures routières locales
 - 8.4 Taux de participation au régime de retraite des employés
 - 8.5 Reconduction du mandat d'un membre du Comité consultatif en urbanisme (CCU)
 - 8.6 Nomination d'un membre du CCU
 - 8.7 Adhésion à l'association des directeur municipaux du Québec (ADMQ) – Directrice générale
 - 8.8 Inscription congrès ADMQ – Directrice générale
 - 8.9 Demandes d'appui par la Société à la Société du patrimoine Racine-Brompton-Gore – projet fonds d'initiatives culturelles (FIC)
 - 8.10 Demandes d'appui par la Société à la Société du patrimoine Racine-Brompton-Gore – programme du fonds du développement du territoire (FDT)
 - 8.11 Paiement de contributions municipales
- 9 DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum)
- 10 LEVÉE DE LA SÉANCE